

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0063/2022	Objet : Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n°202200173 – Axe 1 pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Mehdi BELLOUTH, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Jean-Charles JOULAIN, Claude DUROUX, Laura DELBOSC conseillers municipaux.

Absents représentés : Pauline BISQUERT représentée par Roland TIBI, Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Caroline DELISSE représentée par Grégory NGUYEN, Samantha CRISIAS représentée par Céline MONASSA, Noémie ARNOFFI représentée par Anne FERREIRA, Carine CHARLES représentée par Joël VILLAÇA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alain BOUKRIS.**Absents** : Cathy CABAM.

Madame Dominique HUMEZ a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'avis de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 21 septembre 2022 ;**Considérant** que la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne participe activement à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services d'accueil de droit commun, dans le cadre de son dispositif « Fonds Publics et Territoires » ;**Considérant** que tout projet en lien avec le handicap doit être formalisé par une convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Val de Marne et la commune, ci-annexée ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité****ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne-n°202200173 – Axe 1 pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun, ci-annexée.**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 27 septembre 2022



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.